

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 décembre 2020

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.
Secrétaire de séance : ARTEL Laëtitia.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.
Quorum atteint.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une facture à valider pour le suivi et le contrôle de la déshydratation des boues. Accord à l'unanimité.

1. Convention Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes : 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, pour la période 2020-2022, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif,
- Décide d'inscrire au budget 2021, une enveloppe de 87.60 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention, et à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

2. Rénovation de l'éclairage public : plan de financement

Mme le Maire présente le devis du Syded qui s'élève à 45890€ HT, elle rappelle les différentes aides attendues : 35% du Syded, Certificats d'Economie d'Energie, une demande de subvention sera également déposée au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)/DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ainsi qu'une demande du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Elle propose de ne pas avoir recours à un emprunt pour financer ce projet. Accord à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à financer les travaux, sollicite l'aide du SYDED, demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention, s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

3. Rachat terrain

Mr Clément accepte l'offre de rachat faite par la commune pour le triangle de terrain lui appartenant qui déborde sur la route de la rue de l'église pour un prix de 500€. Contact sera pris avec un notaire.
Accord à l'unanimité.

4. Prix de l'eau 2021

Mme le Maire rappelle qu'en vue principalement de tendre vers l'équilibre de notre budget eau ainsi que vers une harmonisation des prix de l'eau sur toute la CCA800, il convient de poursuivre l'augmentation de notre prix de l'eau. Après délibération le conseil municipal fixe le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau 2021 : 1.35€/m3.

Location compteur petit volume : 20€.

Location compteur gros volume : 36€.

Accord à l'unanimité.

5. Prix de l'assainissement 2021

Mme le Maire rappelle que pour les mêmes raisons évoquées précédemment, il convient également de poursuivre l'augmentation du prix de l'assainissement. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le prix de l'assainissement comme suit :

Prix de l'assainissement 2021 : 1.60€/m3.

Pas de part fixe en assainissement cette année encore.

Accord à l'unanimité.

6. Caveau à vendre : comptabilisation en stock

Mme le Maire rappelle que la commune n'a pas procédé à l'ouverture d'un budget annexe « caveau » estimant que l'opération devait se dénouer dans l'année 2020, ce qui n'a pas été le cas, une comptabilité de stock réglementaire doit donc être tenue pour ce caveau restant à vendre. Une délibération modificative budgétaire doit donc être prise. Accord à l'unanimité.

7. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement début 2021 avant le vote des budgets

Mme la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir dès janvier 2021 engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées en attendant le vote du budget 2021.
Accord à l'unanimité.

8. Point supplémentaire : facture A.E. AUGERE

Mme le Maire explique que l'opération de déshydratation des boues a nécessité un suivi technique sur 2 jours, Mr Nicod, déjà titulaire de notre contrat de maintenance, l'a pris en charge. Cette intervention donnera lieu à un rapport détaillé qui sera transmis à l'agence de l'eau pour un contrôle réglementaire suite à subvention. Sa facture s'élève à 800€. Accord à l'unanimité.

POINT A VOIR

➤ **Eglise** : la fonderie Obertino de Labergement Sainte-Marie a transmis à Mme le Maire les coordonnées des 4 fonderies de France spécialisées pour les édifices (Annecy, Nancy, Orléans et Villedieu-les-Poêles). Contact

pris avec les 4 fonderies, une seule a bien voulu se déplacer le 10/12/2020, la fonderie Bollée. Cette dernière pense pouvoir fondre les morceaux récupérés des cloches, la commune attend son rapport.

LE CAUE proposera une date début 2021 pour une visite de certaines églises, à destination des élus volontaires.

- **Distribution colis des anciens** : elle aura lieu à compter du 18/12/2020.
- **Station d'épuration** : 164m³ de boues ont été déshydratées, le total de la facture s'élève à 15281.76€TTC. L'agence de l'eau a versé une aide de 15000€ à la commune.
- **Convention logements locatifs** : Mme le Maire donne des informations sur la convention Pallulos (contraintes et avantages) qui nous lie au département, il sera opportun d'étudier ce dossier début 2021.
- **Fibre** : suite aux nombreuses déconvenues pour les usagers ayant souscrit un abonnement fibre orange, nous avons enfin une réponse de la direction régionale d'Orange et également du SMIX Très Haut Débit. Le boîtier de la fibre desservant Villeneuve et installé à Frasne ne contient pas une carte assez puissante pour la réception de la fibre jusqu'au village, des travaux doivent être réalisés. La commune devrait être raccordable à la fibre Orange au plus tard début Mars 2021. La question du remboursement des contrats en cours reste en suspens.

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de La Ligue contre le cancer suite au versement de la subvention votée début 2020.
- Courrier de Mme Paulette Monnier concernant une proposition de vente d'une parcelle boisée : la commission bois étudiera le dossier.
- Courrier de Mr Yves Jeanneret concernant une proposition d'achat de terrain jouxtant sa propriété : les élus prendront RDV début 2021 pour se rendre sur les lieux.
- Courrier de Mr Paris et Mme Rolet concernant l'écoulement d'eaux pluviales Grande rue : le Service Territorial d'Aménagement (STA) de Pontarlier et les élus se rendront sur place en février 2021 pour étudier la situation.
- Courrier du STA de Pontarlier en réponse au courrier de Mr Bulabois (cf compte-rendu du précédent conseil) : une visite du STA est prévue en février 2021 pour des questions de sécurité routière.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme S. Faton fait part d'un problème de débit de pression d'eau, Mr JL Godard informe que la situation devrait se résoudre semaine 52 suite à l'intervention de l'entreprise Thieulin au château d'eau pour le changement des pompes de surpression.
- Bâtiment Le Château/école : les travaux à Levier vont débuter en février 2021, ceux au Château sont prévus en janvier 2022.
- Le prochain conseil est envisagé le mardi 19 janvier 2021.

La séance est levée à 23h30.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 17/12/2020

Mme le Maire

